

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 13 mai 2019

Le treize mai deux-mille dix-neuf à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 3 mai 2019.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, CADOUX Suzanne, MESTRALLET Aline, DELACUVELLERIE Inès, HUGUENIN Jean-Jacques

Absent excusé :

Absente pour indisponibilité : GUCHER Catherine

La séance est ouverte à 20 H 00

Présence de 0 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 2 avril 2019 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération convention avec le Département concernant les travaux sur le RD28/VC1 dans le cadre de la 1ere tranche de la sécurisation village
- Délibération projet économie d'énergie : devis DSE
- Décision modificative budget principal
- Délibération adhésion au régime forestier pour les parcelles B994 et B995
- Délibération choix des entreprises dans le cadre de la sécurisation village :
 - 1^{ere} tranche sécurisation village : VC1
 - Aménagement place Novel Catin
- Point urbanisme
- Planning permanence Elections européennes du 26 mai 2019
- Questions et informations diverses

I. Délibération convention avec le Département concernant les travaux sur le RD28/VC1 dans le cadre de la 1ere tranche de la sécurisation village (Délibération N°1)

La 1ere tranche de l'opération « sécurisation village » est chiffrée à 79 944.94 € HT.

Afin de financer ce projet, une demande de subvention a été faite auprès du Département dans le cadre du FDEC 2019.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le projet à l'unanimité :

- **Sollicite** Le Département dans le Cadre du FDEC, afin d'obtenir une subvention maximale
- **Autorise** le Maire à signer la convention définitive avec le Département

II. Délibération projet économie d'énergie : devis DSE (Délibération N°2)

Le Maire indique avoir reçu 2 devis de l'entreprise DSE pour le remplacement partiel des luminaires de l'éclairage public de la commune. Le montant total s'élève à 6 372€ HT (7 646.40 € TTC). Les travaux consistent à mettre en place des luminaires LED plus performants et moins énergivores sur une partie des points lumineux de la commune :

- 6 dans la rue Louise DUFOUR dont deux sont défectueux.

- 15 fonctionnant avec des lampes « Mercure » interdites à la vente depuis 2015, situés rue de La Carrière (1), rue de Montmayer (3), rue du Verju (2), rue du Mollaret (1), route de Pré Collomb (1), rue des Célestins (2), rue de la Vignette (1) route de Grange Sallet (4)

Une demande de subvention sera présentée au SDES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** les devis de l'entreprise DSE pour un montant total de 6 372€ HT (soit 7 464.40€ TTC)
- **Autorise** le Maire à signer le devis et tous les documents relatifs à ce projet
- Se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds propres : 3 823.20€ HTE
 - Participation SDES à hauteur de 40% : 2 548.80€ HT
- Sollicite l'aide financière du SDES ;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;

III. Décision modificative budget principal (Délibération N°3)

Afin d'effectuer 2 mandats dont 1 annulatif sur exercice antérieur, il convient de créditer les comptes 678 et 673.

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

- **Diminution** sur le compte **618 « Divers » : 1 600€**
- **Augmentation** sur le compte **678 « autres charges exceptionnelles » : 500€**
- **Augmentation** sur le compte **673 « Titres annulés années antérieures » : 1 100€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition.

IV. Délibération adhésion au régime forestier pour les parcelles B994 et B995 (Délibération N°4)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, situées sur le territoire communal de VILLARD -SALLET

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Contenance		
				ha	a	ca
VILLARD-SALLET	OB	994	Le Castelet	2	10	38
VILLARD-SALLET	OB	995	Le Castelet	2	08	63
<i>Total</i>				4	19	01

Le régime forestier est un outil réglementaire mis à disposition des collectivités propriétaires de forêt, leur permettant de valoriser leur patrimoine forestier en mettant en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle.

Cette opération est souhaitée dans le but de garantir une conservation et une valorisation durable du patrimoine forestier communale.

Le Maire demande alors au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 6 voix pour, 2 abstentions (Jean-Claude MESTRALLET et Guillaume VEROLLET) et 1 voix contre (Suzanne CADOUX),

- **Accepte** le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier,
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

V. Délibération choix des entreprises dans le cadre de la sécurisation village :

a. 1^{ère} tranche sécurisation village : VC1 (Délibération N°5)

Quatre offres ont été reçues. La commission travaux en présence du bureau d'étude EMO en date du 3 avril 2019, a analysé les offres des entreprises suivantes :

- L'entreprise COLAS
- L'entreprise EIFFAGE
- L'entreprise EUROVIA
- L'entreprise NGE (Groupement GUINTOLI/SIORAT)

Le Maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 6 voix pour et 3 voix contre (Jean-Claude MESTRALLET, Guillaume VEROLLET et Pierre COMTE) :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **NGE (Groupement GUINTOLI/SIORAT) pour un montant total de 79 944.94 € HT (95 933.92€ TTC).**
- **Autorise le maire à signer l'acte d'engagement** correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon déroulement du marché.

b. Aménagement place Novel Catin (Délibération N°6)

Quatre offres ont été reçues. La commission travaux a analysé les offres des entreprises suivantes :

- SARL FORESTIER
- L'entreprise DEBERNARDI'S
- L'entreprise TOINET Frères
- L'entreprise SERTPR

Le Maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Attribue** le marché à l'entreprise **SARL FORESTIER pour un montant de 16 400€ HT pour la démolition et 14 100 € HT pour la maçonnerie (soit un montant total de 30 500€ HT)**
- **Autorise le maire à signer** toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce projet.

VI. Point urbanisme

Au 13 mai 2019 la commune a enregistré 2 permis de construire et 4 déclarations préalables et 7 certificats d'urbanisme.

VII. Planning permanence Elections européennes du 26 mai 2019

PLANNING TENUE BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS Européennes 2019
DIMANCHE 26 mai 2019

PLAGE HORAIRE	MEMBRES DU BUREAU
8H-11H30	Dolorès GUCHER, Aline MESTRALLET, Christophe ESQUENET
11H30-14H30	Suzanne CADOUX, Jean-Claude MESTRALLET
14H30-18H00	Guillaume VEROLLET, Inès DELACUVALLERIE, Pierre COMTE

VIII. Questions et informations diverses

a. Remboursement Fête des parents (Délibération N°7)

A l'occasion de l'animation « fête des parents » qui aura lieu le 15 juin 2019, Elodie BROHAN a procédé à un achat sur le site internet « Tshirt studio » à hauteur de 188.60€ TTC. Il convient donc de procéder au remboursement de cette somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder au remboursement par mandat administratif auprès d'Elodie BROHAN à hauteur de 188.60€ TTC.

b. Domaine du Castelet

La communauté de commune a effectué une visite sur le domaine du castelet le 28 avril 2019 a un organisme de résidences de vacances (Vacanceole). A ce jour, la commune n'a pas eu de retour de la communauté de communes sur les conclusions de cette visite.

c. TDL

Une demande sera faite au TDL pour la reprise de la chaussée devant la Mairie suite à l'enfouissement des réseaux.

d. Salle polyvalente

Une fiche de satisfaction/suggestions, sera mise en place dans la salle polyvalente. Ainsi chaque locataire pourra évaluer la salle polyvalente et nous faire part de leurs idées pour améliorer la prestation.

e. Plateau sportif école

Un arrêté municipal va être pris interdisant l'accès en dehors des heures scolaires. En effet, cet équipement est rattaché exclusivement à l'école.

f. Nuisances

Il est de nouveau rappeler les horaires interdisant l'utilisation de tondeuse, tronçonneuse, débrousailluse et autre matériel divers portant atteinte à la santé publique : Arrêté en vigueur du 9 janvier 1997. Tout contrevenant s'expose à une amende de 135€.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 14 juin 2019 à 19h45.

La réunion préparatoire aura lieu le lundi 27 mai 2019 à 20h00

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h00.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

